

## Plan numérique et PNB dans les bibliothèques de la ville de Paris

### *Le dispositif :*

La ville de Paris s'est engagée dans un plan numérique pour les bibliothèques de son réseau. Celui-ci comporte quatre dispositifs :

- Le prêt de 1150 liseuses dans toutes les sections adultes des bibliothèques
- La mise à disposition de tablettes dans les sections jeunesse pour faire découvrir les albums numériques pure player.
- La mise à disposition de tablettes dans les sections adultes sur projets artistiques ou ludiques.
- L'engagement dans le projet PNB

### *Le contexte :*

Les crédits affectés à ce projet ont été mis à disposition des bibliothèques par une direction de la Ville dans le but de favoriser l'innovation dans le tissu économique local. Cet engagement prend en compte une part de risque réfléchi. En effet le projet PNB ne connaît pas d'équivalent, il repose sur la collaboration de nombreux acteurs institutionnels et économiques : éditeurs, libraires, distributeurs, bibliothèques. Il intervient dans un contexte où le marché du livre numérique aux particuliers est particulièrement balbutiant en France, et où l'offre de livres numériques en bibliothèque est encore une exception et ne représente pas un service mais plutôt une expérience. En s'engageant fortement, la Ville de Paris entend, par sa taille et son importance symbolique, mettre tout son poids pour faire évoluer cette situation avec les différentes communes qui se sont aussi positionnées de manière volontariste. Elle désire également fournir le premier service numérique complet dans les bibliothèques en permettant aux usagers d'emprunter des livres numériques à distance 24/24.

### *La construction du projet :*

Ce projet comprend une part importante de développement informatique. Pour parvenir à réaliser ce projet rapidement, et qu'il ne dépende pas d'un portail en cours de rénovation (qui est prévue mais avec des délais plus importants), la Ville de Paris a fait le choix d'une plateforme hébergée qui ne sera pas liée à son SIGB et son catalogue. Les usagers, nous a-t-il semblé, rechercheront en premier lieu des livres numériques et donc, en l'absence de catalogue à facette, (intégration de ces ouvrages dans le SIGB n'a pas semblé prioritaire. Le portail de la Ville donnera accès à cette plateforme sur laquelle les usagers pourront se connecter avec leurs identifiants habituels. La Ville de Paris désire offrir à la fin de la première année de fonctionnement 20 000 exemplaires au prêt à condition que l'offre des éditeurs le permette.

### *Une démarche juridique et commerciale nouvelle :*

Le régime juridique du livre numérique étant différent de celui du livre papier, il convient pour qu'un tel projet aboutisse que les bibliothèques se dotent d'une culture de la négociation. En effet, si un éditeur ne peut pas s'opposer à ce qu'un livre physique soit mis à disposition dans une bibliothèque dès lors que le droit de prêt est acquitté, un tel régime d'exception ne s'applique pas au livre numérique : tout dépend de la volonté des ayants droits. Il faut donc convaincre les éditeurs qu'il est de leur intérêt d'accepter le prêt en bibliothèque. Il faut expliquer que les bibliothèques ont un rôle à jouer dans l'adoption des nouvelles pratiques de lecture, permettant aux éditeurs d'élargir leur marché aux particuliers. Il faut convaincre les éditeurs que le prêt ne cannalisera pas le marché du livre numérique aux particuliers mais qu'il a de bonnes chances de le renforcer à terme. Il faut assurer que les bibliothèques sont soucieuses de l'intégrité et de la

sécurité des fichiers. Cette attitude n'interdit pas la réflexion théorique sur l'évolution du livre, des pratiques, des techniques et du droit. Dans le cadre de PNB les éditeurs et les bibliothécaires sont des partenaires. D'une certaine manière les bibliothécaires, *volens nolens*, doivent faire le deuil du statut que le livre avait depuis sa création.

*Le caractère déterminant de la formation :*

L'introduction du numérique nécessite une acculturation des professionnels du livre. La sensibilité aux techniques nouvelles est très variable selon les agents. La Ville de Paris a fait le choix de l'introduction de liseuses et de tablettes dans l'ensemble des bibliothèques. Un important programme de formation de plusieurs centaines d'agent a été engagé. L'introduction des supports numériques n'est réalisée que lorsque l'équipe de la bibliothèque a été formée : c'est donc la formation au fil de l'eau qui dicte le rythme de l'introduction de ces supports.

*Une nouveauté radicale :*

Une bibliothèque numérique sera le premier service entièrement déconnecté des bibliothèques physiques. Le seul point de rencontre est la politique documentaire et la décision d'acquérir des livres sera confiée à un ou des comités de lecture. A l'heure actuelle, nous ne savons pas quelle sera la réaction des bibliothécaires ni comment ils intégreront ce nouveau service. Les prochaines années seront à ce titre riche d'enseignements et nous conduiront sans doute à des actions spécifiques en direction des agents.